Demande de prêt d'équipement

Nom et prénom ……**N° allocataire**……
Nom et prénom de votre conjoint : ……
Adresse :
……
……
A quel titre occupez-vous votre logement actuel :
propriétaire ☐ **locataire** ☐ **hébergé** ☐

occupant d'une caravane ☐ **si oui, adresse de la caravane :** ……...

N° de téléphone : …… **Adresse mail :** ……@.....

Je sollicite un prêt pour l'acquisition (préciser le montant de l'achat envisagé)

Équipement ménager	Montant	**Équipement mobilier**	Montant
Lave linge	€	Lit et literie, canapé uniquement avec couchage	€
Cuisinière	€		
Réfrigérateur	€	Lit bébé, cadre et matelas	€
Congélateur	€	Lits superposés	€
Four / Four micro-ondes	€	Tables et chaises (sauf table basse et bureau)	€
Fer à repasser	€		
Sèche linge	€	Meubles de rangement (vaisselle et vêtements)	€
Machine à coudre	€		
Aspirateur	€	Tables de chevet	€
Lave vaisselle	€	**Total de la demande**	**€**
Ordinateur	€		
Total de la demande	**€**		

Le montant maximum de chacun des prêts est fixé à 800 euros.
Le choix de plusieurs équipements est possible. Dans ce cas l'achat doit se réaliser auprès d'un seul commerçant.

Je soussigné(e) ……
sollicite un prêt auprès de la Caf d'Agen pour l'équipement désigné ci-dessus, certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus, et avoir pris connaissance du règlement intérieur.

"La caisse d'Allocations familiales du Lot-et-Garonne, se réserve le droit de contrôler, par tous les moyens mis à sa disposition, le respect des conditions d'octroi de l'aide, l'utilisation des fonds et l'exécution des clauses du contrat.
En cas de non-respect de ces éléments, la Caf est susceptible de ne pas verser l'aide voire d'en demander le remboursement, notamment en cas de fraude, malgré l'accord consenti au vu des informations fournies lors du dépôt de la demande."

A …….. le ……..
Signature de l'allocataire et de son conjoint

Si vous faites l'objet d'un placement sous tutelle
Je soussigné(e) …….. ….. tuteur(trice)
de ……..
déclare avoir pris connaissance de la présente demande de prêt et donne mon accord.

A …….. le ……..
Signature du tuteur

00000001020500000000

00000001020500000000 DEQUIP

Extrait du règlement intérieur de l'action sociale de la Caf du Lot-et-Garonne

Pour bénéficier d'un prêt, vous devez être allocataire et percevoir des prestations au titre d'au moins **un enfant à charge ou avoir fait une déclaration de grossesse.**
Vous ne devez pas avoir un prêt de même nature en cours de remboursement auprès de notre organisme.

- **Vos ressources ne doivent pas dépasser un certain plafond**
  Le montant de votre quotient familial (Qf) ne doit pas dépasser 856 euros ou 1 000 € si vous êtes bénéficiaire de l'Aeeh (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé)
  Pour connaître le montant de votre Qf, vous pouvez consulter :
  - votre dossier allocataire (rubrique ma situation) sur notre site Internet : www.caf.fr
  - les bornes interactives à disposition au siège de la Caf d'Agen et dans nos permanences
  - interroger votre dossier au 32 30
  - un agent d'accueil de la Caf d'Agen

- **En cas de fausse déclaration à l'égard de notre organisme, aucun prêt ne pourra vous être accordé.**
- **Vous avez la possibilité de cumuler les deux prêts (ménager et mobilier).**
- **Le montant accordé par nature de prêt (ménager / mobilier) est de 800 euros au maximum.**
- **Les achats sur Internet sont exclus.**
- **Equipements neufs ou d'occasion, sur présentation d'une facture.**

IMPORTANT : attendre l'accord de nos services pour procéder à l'achat

Après accord, un contrat de prêt vous sera envoyé.
Avec ce contrat, vous procéderez alors à l'achat auprès de **votre commerçant**.

Nous réalisons directement le paiement auprès de votre fournisseur.
Modalités :
Le fournisseur (ou vous même) nous adresse la facture accompagnée du contrat de prêt signé (par vous et votre conjoint).
En cas d'achat d'équipement ménager et mobilier, deux factures distinctes sont demandées.
Le remboursement s'effectue par prélèvement mensuel d'un montant de 25 € sur vos prestations.
Le montant de l'échéance de remboursement peut être supérieur notamment si la durée de vos droits à prestations ne couvre pas la durée de remboursement du prêt.

Caf 47
1 rue Jean Louis Vincens
47912 AGEN CEDEX 9
Tél : 32 30